

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

B/3485/AI.14

- : -

ARS

A Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant
Principal GILLET

à

K I B U Y E

Aff. KABUGA.-



Monsieur l'Administrateur,

Me référant à votre télégramme n° 272928/AI du 28 juillet 1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai trouvé aucune pièce attestant que les 165 frs de frais d'inscription ont été versés. Dans le registre des affaires jugées je trouve toutefois la mention " révision " demandée au Tribunal du Mwami. Cette dernière mention est datée du 9 mai 1959 alors que le reçu délivré par vous à Kabuga porte la date du 27 avril 1958.

Comme la demande d'appel n'a pas été inscrite au Tribunal du Mwami, l'argent versé entre vos mains par l'intéressé a probablement été égaré.

Une réponse de votre part m'obligerait.

Pour l'Administrateur de Territoire
L'Administrateur Territorial Assistant Ppal
M. DIERCKX de CASTERLE.-

5

rem delivré par moi à Kabuga porte la date
du du 27. 4. 58.

Comme la demande d'appel n'a pas été
inscrite au Tribunal de Ruwani, l'argent versé
entre vos mains par l'intermédiaire a probablement
été égaré.

Une réponse de votre part m'obligerait.

P. R. AT

P. R. AT

7

2485/AI. 14

A. T. A. P. Gillet
c. Kabuga

Objet: affaire Kabuga

En réponse à télégramme no.
272928/71 du 28 juillet 1959, j'ai le honneur de
porter à votre connaissance que je n'ai ~~retrouvé~~
une pièce attestant que les 165 fr de frais
et inscriptions ont été versés. Dans le Registre des
affaires jugées je toutefois trouve les mentions "sois coin
demandée au Tribunal du Rwanda. Cette der-
nière mention est datée du 9.5.1959 alors que le